

Mairie du troisième Arrondissement. Cours Publics et Gratuits, Conférences et Lectures, Cours normaux pour les instituteurs et les institutrices.

Numéro d'inventaire : 1979.33412

Auteur(s) : Murat
Bonvalet

Type de document : article

Éditeur : L'Avenir National (Paris [])

Imprimeur : Dupont (Paul)

Période de création : 3e quart 19e siècle

Date de création : 1871

Collection : L'Avenir National

Description : Impression N&B.

Mesures : hauteur : 614 mm ; largeur : 446 mm

Notes : Sur la moitié de la page, article du journal "L'Avenir National du samedi 25 Mars 1871" portant sur le programme des cours du soir, des cours normaux du jour et des conférences pour les instituteurs et les institutrices. "L'Adjoint, Murat. Le Maire, Bonvalet".

"Paris.-Imprimerie Paul Dupont, rue Jean-Jacques Rousseau, 41 (Cour des Fermes)". Sur la 2ème moitié de la page, un tableau renseigne sur les prix de l'Office Général d'Annonces et au dos, 6 colonnes d'articles.

Mots-clés : Formation initiale et continue des maîtres (y compris conférences pédagogiques)

Filière : École normale d'instituteur et d'institutrice

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Paris, Paris

UNIVERS NATIONAL DE L'ÉDUCATION DE MARSEILLE

Mairie du troisième Arrondissement

COURS PUBLICS

ET GRATUITS

Conférences et Lectures

COURS NORMAUX POUR LES INSTITUTEURS ET LES INSTITUTRICES

PROGRAMME DES COURS DU SOIR

LUNDI	de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2	Industrie, économie.	M. SINCHELLE, Ingénieur.
—	de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2	Histoire universelle.	M. G. FRANCOLIN, ancien vice-président des Sociétés pour l'enseignement élémentaire et pour l'enseignement professionnel.
MARDI	de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2	Chimie.	M. FOUCHET.
MEURVEDI	de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2	Physique.	M. HUELO, Professeur à l'Association polytechnique.
—	de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2	Langue française.	M. LEVI ALVARES, Directeur des Cours d'éducation maternelle.
—	de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2	Géographie française.	M. ELYSEE RECLUS, de la Société de Géographie.
VENDESDI	de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2	Grammaire historique de la Langue.	M. DELON, Littéraire-épistolaire.
—	de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2	Mécanismes.	M. SINCHELLE, Professeur à l'Association polytechnique.
SAMEDI	de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2	Dessin (perspective).	M. FORESTIER, Officier d'Académie.
—	de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2	Sciences naturelles.	M. FREMINEAU, docteur en sciences, docteur en médecine, docteur en chirurgie.

COURS NORMAUX DU JOUR

MARDI	de 3 h. à 4 h.	Art du Dessin.	M. DEMAY, Statuaire.
JEUDI	de 3 h. à 4 h.	Mathématiques.	M. SINCHELLE.
—	de 4 h. à 5 h.	Physique.	M. HUELO.
—	de 5 h. à 6 h.	Sciences naturelles.	M. le docteur FREMINEAU.
SAMEDI	de 4 h. à 5 h.	Droit commercial.	M. BARRAUD.
—	de 5 h. à 6 h.	Pédagogie.	M. G. FRANCOLIN.

CONFÉRENCES

JEUDI de 8 h. à 10 h. Conférences et Lectures par divers orateurs. (Voir l'affiche spéciale.)

On s'inscrit tous les jours au Bureau des Ecoles, où se délivrent les Cartes d'entrée.

La Bibliothèque du 3^e Arrondissement, installée à la Mairie, Salle n° 48, est ouverte tous les jours, même le Dimanche, de 10 à 5 heures, et tous les soirs de 6 à 10 heures, excepté le Dimanche.

LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE LES JOURS DE FÊTE

L'Adjoint, **MURAT.** Le Maire, **BONVALET**

OFFICE GÉNÉRAL D'ANNONCES

CH. LAGRANGE, CERF ET C^e

8, PLACE DE LA MOIRIE, 8.

T A R I F

NOMS DES JOURNAUX.	ANNONCES.	RÉCLAMES.	FAITS DIVERS.
LA LIBERTÉ.	La ligne	1 50	4 50
LE CAULOIS.	—	2 50	6 50
LE MONITEUR UNIVERSEL.	—	1 50	4 50
LE PEUPLE FRANÇAIS.	—	1 50	4 50
L'UNIVERS.	—	1 50	4 50
LE MONDE.	—	1 20	4 50
LA GAZETTE DE FRANCE.	—	1 20	4 50
LE FRANÇAIS.	—	1 50	4 50
LE JOURNAL DES VILLES ET CAMPAGNES.	—	1 50	4 50
LE RAPPEL.	—	1 25	4 50
LE CLOCHE.	—	1 25	4 50
L'AMI DE LA FRANCE.	—	1 50	4 50
L'AVENIR NATIONAL.	—	1 50	4 50
LA GAZETTE DES TRIBUNAUX.	—	1 50	4 50

Ce Tarif n'est pas applicable aux insertions relatives aux émissions et formations de sociétés, appels de fonds, annonces financières en général, pour lesquelles les régisseurs traitent de gré à gré.

NOTA. — Les directeurs des journaux et les gérants des annexes se garantissent par la date des insertions demandées; ils se réservent toutefois, après examen, de se faire rembourser les insertions non publiées.